

d'un étranger :— “ Présente donc une chienne à monsieur ” :— ou à l'étranger lui même :— “ Monsieur, veuillez vous asseoir sur cette chienne. ”

Disons un mot, maintenant, du personnel des chantiers et de l'organisation sociale et hiérarchique de cette société des bois. Naturellement, le chiffre de la population varie selon l'importance de l'exploitation et la richesse de la portion de forêt soumise à cette exploitation ; mais si la population d'un chantier, quelque fut son chiffre, défilait devant vous dans l'ordre des préséances, voici le rang relatif que chacune de ses diverses classes occuperait : 1° le Contremaître 2° les *bucheurs*, 3° les charretiers, 4° les *clairieurs*, 5° le *Couque*.

Le contremaître et le *couque* sont des fonctionnaires uniques dans leurs attributions ; les autres sont des travailleurs, dont le nombre proportionnel varie selon les circonstances de temps et de lieux.

Le *Contremaître* est le dépositaire absolu, par la volonté du *Bourgeois* propriétaire, de l'autorité sociale de la communauté : il pose et résout les questions, donne des ordres, tranche et agit selon son bon plaisir et ne doit compte de son administration qu'à celui qui l'a envoyé.

Le *Couque*, bien que venant en dernier lieu dans l'ordre hiérarchique, sert véritablement, sans préjudice